PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212202220-20251215-140_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025 – N° 140/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 8 décembre 2025, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de M. Xavier COMPAIN, Maire.

Etaient présents : Xavier COMPAIN, Jean-Marie LEROY, Eva TROEGER, Jean-Luc DORNEMIN, Christine LANCASTER, Jean-Yves GUILLOUET, Danie LE PUT, Michèle LE GUEN, Jean-Michel MORVAN, Françoise PETIT LECLERC, Nathalie LE SCANF, Vanessa CIRICHELLI (arrive à 19 H 07), Ludovic HUON, Didier GHEUX, Roselyne LIBERGE, Ghislaine LE POLÈS MICHEL, Marc LE CHAT, Valérie RUMIANO, Arnaud FICHOU, Gilles ROBIGO, Christèle DAISEY MOGÈRE, Eric DUVAL (quitte la salle à 19 H 55) et Béatrix BAZIN.

Absents excusés : M. Eric DUVAL (donne procuration à Mme Béatrix BAZIN à compter de 19 H 55), M. Joël HEUZÉ, Mme Marie-Odile JAECKERT et M. Christophe JOUAN.

Secrétaire de séance : Madame Danie LE PUT

Conseillers en exercice : 26 - **Conseillers présents :** 23 - **Pouvoirs :** 0 - **Votants :** 23

REFACTURATION AU SIVOM DE BRÉHEC

Madame Christine LANCASTER, Adjointe au Maire chargée des Finances, expose à l'assemblée que les dépenses, engagées de février à octobre 2025, concernent notamment des travaux, fournitures, heures effectuées par les agents communaux ainsi que la location d'Algecos (PORTAKABIN) installés au port et au Centre nautique.

Conformément aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, lorsqu'une commune ou l'un de ses budgets annexes engage des dépenses pour le compte d'un organisme tiers (en l'occurrence le SIVOM), ces dépenses doivent être intégralement refacturées à cet organisme.

Cette refacturation permet d'éviter que le Budget Annexe Centre Nautique supporte définitivement des charges qui ne relèvent pas de sa mission propre. Elle garantit ainsi la neutralité financière du budget annexe : les sommes avancées sont compensées par une recette équivalente, ce qui évite toute incidence sur son équilibre budgétaire et ses crédits de fonctionnement.

Récapitulatif des dépenses avancées par la Commune pour le compte du SIVOM de Bréhec

Objet	Période	Montant TTC	Montant arrondi
Travaux SIVOM – secteur port	Février à août 2025	2 380,00 €	2 500 €
Travaux SIVOM – Centre nautique	Mai à octobre 2025	3 555,00 €	4 000 €
Fournitures diverses	Avril 2025	2 688,31 €	3 000 €
Heures agents communaux	—	5 555,00 €	6 000 €
Location Algecos (PORTAKABIN)	Depuis avril 2025	34 146,00 €	34 500 €
TOTAL	—	**48 324,31 €**	**50 000 €**

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212202220-20251215-140_2025-DE

Le montant total de 50 000,00 € correspond aux sommes appelées à être refacturées intégralement au SIVOM de Bréhec, et à être imputées au compte 70876 « Remboursement de frais par le GFP de rattachement ».

Ces montants sont cohérents avec la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Centre Nautique, adoptée préalablement, ayant permis d'ajuster les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses.

Vu :

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
La délibération n° 30-2025 du 31 mars 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Centre Nautique ;
La Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Centre Nautique ;
L'avis de la Commission Finances du 09 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 14 voix pour et 8 abstentions (Monsieur Didier GHEUX, Président du SIVOM de Bréhec, ne prenant pas part au vote) :

- **APPROUVE** la refacturation de 50 000,00 € au SIVOM de Bréhec pour les dépenses engagées par le Budget Annexe Centre Nautique ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Affiché le : 18 DEC. 2025

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Xavier COMPAIN